

# Le Solidaire



**Journal de la Section CGT Energie  
des Retraité(e)s et Veuves 86/79**

Janvier 2025 – N° 61

## **Construire un Monde meilleur**

**Ces passages d'années sont toujours l'occasion de formuler des vœux, mais aussi de voir d'où l'on vient pour aller de l'avant.**

**2024** aura été une année bien particulière avec des élections Européennes puis Législatives (non prévues) marquées toutes deux par **un désaveu cinglant de la politique économique et anti-sociale du Président MACRON** qui a tourné le dos aux aspirations et besoins des citoyens et salariés actifs, comme retraités.

Une France éclatée, divisée, rongée par les inégalités, économiquement affaiblie.

Ainsi, sous couvert de déficit et de dettes, un 1er ministre est nommé sur la base de la continuité, voire de l'aggravation, avant d'être censuré au bout de quelques semaines en fin d'année...

**2025** débute avec un second 1er ministre, soutien fidèle de la politique du Président, flanqué de la droite parfois extrême. Il essaie de biaiser sans rien lâcher sur les grandes questions économiques, sociales et sociétales.

A noter que suite à nos importantes luttes de 2023, la réforme inique de la retraite à 64 ans revient aujourd'hui au centre des débats. Mais pour quel résultat ? Un leurre ? Gagner du temps ?

Le pouvoir d'achat des salaires et pensions, le SMIC, les Services Publics et la Santé demeurent aussi **des besoins incontournables dans notre Société. Il faudra y répondre.**

En France 3 Millions de retraités, dont 70% de femmes vivent avec moins de 1000 €/mois, alors que les dividendes versés aux actionnaires s'élèvent à près de 100 milliards d'euros. Cherchez l'erreur !

Ce début 2025, c'est aussi **l'élection de TRUMP** aux cris de "USA d'abord" qui menace d'annexion le Canada, le Groenland et Panama, de mettre des droits de douane partout, de jeter les migrants hors du pays, de quitter l'accord de Paris sur le

## **Eh Dit Oh...**

climat et relancer les énergies fossiles. TRUMP qui menace de pulvériser la Russie et vise la Chine. Etc...

**Cet homme, Président de la 1ère puissance mondiale, est dangereux pour tous !**

En 2025, il y aura la COP 30 à BELÉM en Amazonie dévastée. Les 1,5° fixés par la COP 21 il y a 10 ans sont déjà dépassés. **La planète se dégrade, s'épuise, elle brûle.**

**Pour la CGT, lutter contre l'exploitation des Hommes et l'exploitation de la Planète est un même combat essentiel à mener.**

A l'heure où ces lignes sont écrites, **un cessez-le-feu a été signé au Proche-Orient** et des otages israéliens et prisonniers palestiniens ont été libérés. Bien que très fragile, c'est un signe encourageant qui montre toute l'importance du poids des opinions publiques à travers le monde.

Nous nous en félicitons. **La PAIX fait partie de l'ADN de la CGT.** Soyons vigilant.

En ce début d'année 2025, au nom de notre Section Syndicale CGT des Retraité-es et Veuves de l'Énergie 86/79, nous vous présentons tous nos vœux les plus sincères de santé, de solidarité, de fraternité et de résistance, face aux défis qui nous attendent.

**Que cette nouvelle année soit synonyme de bonheur, de progrès social, de justice et d'égalité. Que les liens entre nous, actifs et retraités de l'Énergie restent plus forts que jamais.**

**ENSEMBLE, pour un avenir meilleur et plus solidaire, nous continuerons de lutter, de résister et de construire un monde meilleur.**

**Bonne année 2025**

**La Section Retraité(e)s – Veuves  
de l'Énergie 86/79**

# SOLIMUT-CSMR

(Complément à l'article paru dans le Solidaire d'octobre 2024 )



**Depuis sa création la CGT et ses élus ont fait le choix d'assurer l'équilibre financier de ce contrat collectif géré par la CCAS, en limitant les augmentations de cotisations.**

Comme pour toute activité CCAS, elles sont basées sur le Coefficient Social de la Famille de l'agent adhérent.

La CGT est attachée au principe de la redistribution du salaire socialisé (art. 25 du Statut National) vers toutes les populations IEG, y compris les coefficients sociaux élevés.

Est-il nécessaire de rappeler que ce contrat collectif solidaire CSMR des Activités Sociales de l'Énergie est d'abord conçu pour assurer des remboursements de très haut niveau surpassant, à bien des égards, les offres concurrentes du marché à prestations égales, y compris l'offre pour les Actifs CSMA Energies-Mutuelle loi EVIN ?

Est-il nécessaire d'évoquer le contexte économique difficile et les politiques publiques des Gouvernements successifs qui fragilisent considérablement notre système de santé ?

La période d'instabilité gouvernementale ne va pas nous exonérer de futurs déremboursements Sécurité Sociale qui vont peser encore plus sur les Complémentaires Santé, s'ajoutant à l'inflation croissante des dépenses de soins.

Notre Régime Complémentaire CAMIEG et SOLIMUT-CSMR n'y échapperont pas. Le contrat collectif CSMR est un amortisseur, un rempart aux restes à charges de plus en plus conséquents que chacun doit s'acquitter pour se soigner.

## **La philosophie d'entraide de la CGT est de combattre le renoncement aux soins.**

Pour 2025 et les années suivantes, face à ce contexte politique qui fait peser de nouvelles charges financières sur les complémentaires Santé, des décisions ont été prises par le CA de la CCAS pour maintenir l'équilibre financier de notre CSMR

(Couverture Supplémentaire Maladie pour les Retraité-es), à savoir :

1/ La suppression progressive de 2 € par an entre 2025 – 2027 de la réduction IDCP concernant 40 % des détenteurs ou ex-détenteurs de contrats.

La réduction par les contrats Garanties Obsèques et Dépendance demeure.

2/ Une diminution de la ligne budgétaire du Fond Solidaire (aide aux cotisations) de 2 M d'euros.

3/ Une nouvelle répartition au 1er janvier du Fond Solidaire de la CCAS avec le rajout d'une tranche supplémentaire :

Coefficient social	Participation CCAS
0 à 10520 €	Intégralement prise en charge au titre de la solidarité
10520 à 24955 €	Palier dégressif De 40 % à 15 %
24955 à 43600 €	Palier dégressif de 15 à 2%
Au-delà de 43600 €	2%

La CSMR n'échappe pas à la hausse généralisée des dépenses de santé, dont l'inflation est évaluée pour 2024 à 5,7 %, et devrait se poursuivre en 2025. De ce fait, comme l'ensemble des complémentaires santé, SOLIMUT-CSMR a augmenté au 1/1/25 ses cotisations entre 6 et 10 %, en fonction du revenu de chacun.

## **La solidarité reste pour la CGT une valeur incontournable**

### **La CGT porte une attention particulière aux nouveaux retraité(e)s**

☛ **Durant l'activité de l'agent**, la Mutuelle obligatoire (CSMA Energies-Mutuelle) est financée en partie par l'Employeur (65 %). Ce financement apporté par les Employeurs est considéré comme avantage en nature et de fait soumis à l'impôt sur le revenu.

☛ **Au moment de la mise en Inactivité**, si la loi EVIN permet de garder cette mutuelle CSMA (Actifs), elle est alors sans participation des Employeurs.

Ainsi, la cotisation la première année se trouve être environ à la hauteur de la CSMR-SOLIMUT, mais avec des remboursements moindres. Puis les 2ème et 3ème années de la loi EVIN, les cotisations augmentent et ne sont plus basées sur le revenu réel (en baisse au vu de la mise en inactivité).

**N'attendez pas, faites via le site SOLIMUT votre calcul personnalisé.**

## Le combat de l'eau est loin d'être terminé

Le 18 décembre 2024, la Cour Administrative d'Appel (CAA) de BORDEAUX a apporté une bouffée d'espoir aux opposants aux méga-bassines soutenue par la CGT.

Cette décision fait suite à la grande manifestation du 25 mars 2023 à Sainte-Soline où il y a eu de nombreux blessés sous une pluie de grenades lacrymogènes et un grand nombre d'interpellations et de poursuites judiciaires, dont le Secrétaire de la CGT 79...

Eh oui, c'est comme ça que l'État traite les opposants à **ces bassines qui viennent d'être déclarées illégales par la CAA !**

Qu'il est dur en "démocratie macroniste" de défendre un bien commun, telle que l'eau et en plus d'être traités "d'écoterroristes".

Posons-nous la question : de quel côté est la violence ?

Malheureusement, la lutte n'est pas terminée, il y a des recours. La sauvegarde de la faune ne suffira pas devant la puissante FNSEA et l'agrobusiness soutenus par les Gouvernements quels qu'ils soient.

Il n'y a que les mobilisations et l'action citoyennes, et peut-être la justice, pour faire changer les choses.

Soyons encore plus nombreux à combattre ces méga-bassines qui polluent et vident nos nappes phréatiques. Va-t-on continuer à accepter de boire de l'eau polluée, "non potable" mais supposée "consommable" par les ARS et Services de l'État ? ... et tout ça pour l'irrigation de maïs destiné à l'exportation ou au bio-carburant.

**C'est la planète et notre santé  
qui sont en jeu.**

Patrick Michardière  
Retraité

## Suivi post-professionnel, un droit toujours inefficace

Plus de trente ans après sa mise en œuvre, la surveillance médicale post-professionnelle des anciens travailleurs exposés à des cancérigènes reste marginale. Activer ce droit, qui est aussi une étape vers la réparation, relève d'un parcours du combattant pour les victimes.

Il existe depuis plus de trente ans, et pourtant ce droit inscrit dans le Code de la Sécurité sociale reste méconnu et largement sous-utilisé.

Depuis 1993, toute personne, retraitée, inactive ou au chômage, qui, au cours de son activité salariée a été exposée à des agents cancérigènes ou à des rayonnements ionisants, a droit à un suivi médical et social pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.



Un dispositif de prévention secondaire essentiel au regard du nombre de travailleurs exposés à au moins un cancérigène : plus de 2,7 millions sur un total de 14 millions en France environ, soit 11 % des salariés.

Et pourtant, le suivi post-professionnel (SPP) n'a jamais pris son essor : en 2010, la Haute Autorité de santé (HAS) constatait un dysfonctionnement du dispositif, avec un nombre très faible de demandes, au regard des estimations du nombre de bénéficiaires potentiels. Une sous-utilisation pouvant s'expliquer par un très faible nombre d'attestations d'exposition délivrées par les médecins du travail et une absence de traçabilité des expositions.

En juin dernier, la Commission chargée d'évaluer le coût pour la Branche Maladie Sécurité Sociale de la sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles, indiquait qu'en 2022, seulement 140 demandes de SPP avaient été enregistrées en France".

*Extrait de la revue "Santé et travail"*

**Si besoin contacter notre  
Association des IEG**  
cridevit@outlook.fr

Jean-Marc SCHERER  
Militant CGT Retraité 86/79  
Membre du CA de CRIDEVIT Poitou-Charentes



## Un agent et camarade artiste à l'honneur

Notre collègue retraité **Philippe METIVIER de Persac (86)** a été l'invité d'honneur, lors des rencontres annuelles des artistes à Montmorillon en 2024.

Sculpteur amateur reconnu, *Philippe* utilise depuis de nombreuses années le métal pour des œuvres engagées et politiques. Lorsqu'il a pris sa retraite en 1993, alors Chef de Groupement Hydraulique EDF à *Vassivière*, il s'est inscrit aux Beaux Arts pour suivre pendant 4 ans la formation et les cours d'art libre du professeur *Bernard Grollier*. Il a depuis suivi un véritable parcours de sculpteur.

*Philippe* avait déjà fait sensation lors de la 20ème édition de ces rencontres de *Montmorillon* avec la réalisation d'une tête de crocodile. Depuis septembre 2023 cette magnifique sculpture de 4 m 50 de haut est installée à l'entrée de "Terre de Dragons" à *Civaux*. Comme il aime à le rappeler : " ma première sculpture alertait alors sur l'avenir de la planète ". Comme il avait raison !



*Philippe* aime être confronté à ce matériau qui lui résiste. Alors il le forge, le soude, le découpe, l'assemble pour lui donner du sens. En somme, il traduit en images fortes la complexité de notre monde. Ses œuvres racontent des événements. A chacune de nos rencontres, il aime me faire découvrir son travail. Je suis toujours aussi admiratif par ses créations.

*Philippe*, tu mérites toute notre reconnaissance pour ton talent et le travail d'artiste que tu nous fais découvrir.  
Merci à toi.

Jean-Luc Archimbault (Retraité)

## « AD'IEG » Lancement de la Mutuelle des conjoint(e)s, hors CAMIEG

Les conjoints d'agents dépassant un certain niveau de ressources (qui ne leur permet pas l'accès à la CAMIEG) sont soumis à la loi du marché et doivent alors souscrire un contrat de Complémentaire santé souvent très onéreux.

La CGT revendique un relèvement de ce plafond mais se heurte toujours aux refus ministériels.

Comme nous nous y étions engagés lors des dernières élections CMCAS, SOLIMUT-Mutuelle (qui gère déjà la CSMR) propose **depuis le 1er octobre 2024** une formule de couverture complémentaire santé vers **les ayants droit IEG non CAMIEG** appelée : **AD'IEG** (Ayants droit des IEG) avec 4 niveaux de garanties et de cotisations au choix du souscripteur.

Rapprochez-vous de SOLIMUT par téléphone ou sur le site internet

<https://solimut-mutuelle.fr/ayants-droit-ieg> ou d'un militant CGT de votre connaissance.

## SOLIMUT-CSMR...

Une vraie mutuelle complémentaire très intéressante au regard de son rapport Cotisations - Remboursements, mais pas que...

Elle gère aussi **un fond de secours** qui, en cas de graves difficultés financières de l'adhérent, peut venir en aide.

Par exemple, en cas d'hébergement en EHPAD du conjoint dont le coût avoisine souvent les 3000 euros/mois ou plus (avec ou sans les aides diverses APA, CAF, etc...), dans une telle situation les économies du foyer fondent vite.

Si vous pensez être concerné par cette aide spécifique, n'hésitez pas.

Faites une demande auprès du fond de secours de SOLIMUT.

Après contact vous recevrez un dossier à remplir avec les justificatifs.

**Donnez de la force à vos exigences**  
**Contactez-nous - Rejoignez la CGT RETRAITE(E) S**

**Rappel : 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts**  
**Si vous êtes non-imposable, un chèque du même pourcentage vous sera adressé par le Fisc.**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact ☺

Je souhaite me syndiquer ☺

Nom et prénom, adresse postale, tél, mail.....

Bulletin à retourner au Syndicat CGT de l'Énergie Vienne/Deux-Sèvres...  
74 Rue de Bourgogne 86000 POITIERS ou par mail : [cgt.retraites8679@gmail.com](mailto:cgt.retraites8679@gmail.com)  
Seul le Syndicat CGT Énergie Vienne/Deux-Sèvres informe périodiquement les Retraité(e)s et Veuves, quel que soit leur appartenance syndicale.

**Ce journal est réalisé grâce aux cotisations des syndiqués CGT**